

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
CONSERVATION RÉGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES  
FRANCHE-COMTE

**25 – BESANCON –  
Hôtel Henrion de Magnoncourt**

**Restauration des peintures intérieures  
de deux bureaux,  
(1er étage du 7, rue Charles Nodier)  
et des salles Duhamel et Colette  
(1er étage du 9bis, rue Charles Nodier)**

Date et heure limites de réception des offres

**24 octobre 2011 à 17 Heures**

**Règlement de la Consultation**

## **Article premier : Objet et étendue de la consultation**

### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'opération : 25 – BESANCON – Hôtel Henrion de Magnoncourt – Restauration des peintures intérieures de deux bureaux, (1er étage du 7, rue Charles Nodier) et des salles Duhamel et Colette (1er étage du 9bis, rue Charles Nodier).

### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux font l'objet de trois lots :

- lot n° 1 – Maçonnerie – Pierre de taille
- lot n° 2 – Décapage sur stucs et motifs décoratifs
- lot n° 3 – Peinture (1 tranche ferme et 1 tranche conditionnelle)
- lot n° 4 – Dorure.

### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

### 2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.3 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Emprunt, ressources propres,

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

**La visite des locaux est OBLIGATOIRE ; l'attestation de visite devra être jointe à l'offre de prix. A défaut, l'offre sera déclarée irrecevable.**

### **Article 3 : Les intervenants**

#### *Maîtrise d'ouvrage*

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté - Conservation Régionale des Monuments Historiques.

7, rue Charles Nodier – 25000 BESANCON

Tél .: 03.81.65.72.21 - Fax : 03.81.65.72.58

### **Article 4 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- le C.C.A.P. et ses annexes.
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Le cadre de bordereau des prix unitaires / Détail estimatif
- Plans de niveaux
- Documents photographiques

Le dossier de consultation des entreprises sur support papier, sera remis gratuitement à chaque candidat.

Mais il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante :

[www.franche-comte.culture.gouv.fr](http://www.franche-comte.culture.gouv.fr)

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

### **Article 5 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

#### *5.1 - Document à produire*

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC4 (lettre de candidature) et DC5 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr). Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics

- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des travaux exécutés au cours des deux dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Certificats de qualification professionnelle  
Niveau minimal de capacités lié et proportionné à l'objet du marché :  
Lot n° 1 – Qualification Qualibat 2192 : Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques  
Lot n° 2 – Qualification Qualibat 6143 : Dorure des monuments historiques  
Lot n° 3 – Qualification Qualibat 6142 : Filage, décoration, dorure  
Lot n° 4 – Qualification Qualibat 6143 : Dorure des monuments historiques

ou toute autre pièce permettant de justifier ces niveaux minimaux de capacités exigés.

- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) valant C.C.A.P. et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat,
  - Le bordereau des prix unitaires / Détail estimatif complété, daté et signé
- Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

### **NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont les capacités professionnelles, techniques et financières.

Le critère retenu pour le jugement des offres est pondéré suivant les valeurs ci-dessous :

- 60 % pour la valeur technique
- 40 % pour le prix des prestations.

## **Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### **7.1 – Transmission sous support papier**

Ce pli doit contenir, dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche Comté  
Conservation Régionale des Monuments Historiques  
7, rue Charles Nodier – 25000 BESANCON**

portant la mention suivante :  
« 25 BESANCON – Hôtel Henrion de Magnoncourt – Restauration des peintures intérieures de  
deux bureaux, et des salles Duhamel et Colette  
NE PAS OUVRIR »

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur (Horaires d'ouverture du bureau du courrier : 8h45 – 12h30 et 13h30 – 18h).

#### 7.2 – Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

### **Article 8 : Renseignements complémentaires**

#### 8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

#### **Renseignement(s) administratif(s) et technique(s):**

**Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche Comté  
Conservation Régionale des Monuments Historiques  
7, rue Charles Nodier - 25000 BESANCON**

- |   |                   |                       |                      |
|---|-------------------|-----------------------|----------------------|
| – | Virginie FASSET   | Tél : 03.81.65.72.21. | Fax : 03.81.65.72.58 |
| – | Dominique BALLARD | Tél : 03.81.65.72.24. | Fax : 03.81.65.72.58 |

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Etabli Septembre 2011